

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le 20 janvier 2016

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

**Demande d'autorisation d'exploiter un PARC ÉOLIEN,
sur le territoire de la commune de LANDOUZY-LA-
VILLE, présentée par la société MET LA LINIERE
(MAIA EOLIS)**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2016/012 en date du 20 janvier 2016, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 15 février 2016 au mercredi 16 mars 2016 inclus**, dans la commune de LANDOUZY-LA-VILLE sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de LANDOUZY-LA-VILLE sur le territoire de la commune de LANDOUZY-LA-VILLE, présentée par la société MET La Linière (MAIA EOLIS) dont le siège social se situe Tour de Lille (19ème étage) Boulevard de Turin 59777 LILLE.

Le projet est composé de 6 éoliennes d'une puissance nominale de 2 MW, d'une hauteur de 126,25 mètres et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de LANDOUZY-LA-VILLE.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de LANDOUZY-LA-VILLE aux heures habituelles d'ouverture et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LANDOUZY-LA-VILLE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société MET La Linière (MAIA EOLIS) dont le siège social se situe Tour de Lille (19ème étage) Boulevard de Turin 59777 LILLE - ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex..

Monsieur Yvon VARLET, capitaine de la police nationale, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire ; Madame Nadia QUIEVREUX, attachée territoriale, en retraite, est désignée en qualité de suppléant au commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Lundi 15 février 2016	9h30 - 12h30	LANDOUZY-LA-VILLE
Mardi 23 février 2016	14h00 - 17h00	LANDOUZY-LA-VILLE
Samedi 5 mars 2016	9h00 - 12h00	LANDOUZY-LA-VILLE
Jeudi 10 mars 2016	14h00 - 17h00	LANDOUZY-LA-VILLE
Mercredi 16 mars 2016	9h00 - 12h00	LANDOUZY-LA-VILLE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de LANDOUZY-LA-VILLE et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision, relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité


Thomas BOSSUYT